



Nombre de membres :	29
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU
Ont donné procuration	Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER
Absents excusés	Gérard MARQUES, Edith PUGNET
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°01 : FINANCES LOCALES
Budget Commune : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Commune avant la fin de l'exercice.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Commune et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) **DECIDE** de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP selon informations :	
S 01 ADMINISTRATION GENERALE	-23 000,00	S 01 ADMINISTRATION GENERALE	0,00
Fonct. 01 66112 ICNE	22 459,00		
Fonct. 01 66111 Intérêts d'emprunt	-22 459,00		
Fonct. 020 616 Prime d'assurance	-17 000,00		
Fonct.020 6064 Fourn. Administratives	3 500,00		
Fonct. 020 6231 Annonces	-1 500,00		
Fonct. 020 6236 Catalogues et imprimés	-1 000,00		
Fonct. 020 6251 Voyages et déplacements	-1 000,00		
Fonct. 026 6068 Autres matière et fourn.	6 000,00		
Fonct. 020 6156 Maintenance	-6 000,00		
Fonct. 020 6184 Vers. Organisme formation	1 500,00		
Fonct. 020 6261 Frais d'affranchissement	-5 500,00		
Fonct.022 6064 Fourn. Administratives	-1 000,00		
Font. 022 6236 Catalogues et imprimés	-1 000,00		
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00		
S 02 ECONOMIE LOCALE	-24 000,00	S 02 ECONOMIE LOCALE	0,00
Fonct. 020 6228 Honoraires divers	-24 000,00		
S 03 COMMUNICATION	-17 500,00	S 03 COMMUNICATION	0,00
Fonct. 023 6042 Prestation de service	-17 500,00		
S 04 RESTAURATION	0,00	S 04 RESTAURATION	0,00
Fonct. 251 60623 Alimentation	70 000,00		
Fonct. 251 6042 Prestation de service	-70 000,00		
S 11 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 11 ENFANCE EDUCATION	0,00
S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00	S 12 ENFANCE EDUCATION	0,00
S 13 JEUNESSE SPORT	10 000,00	S 13 JEUNESSE SPORT	0,00
Fonct.422 617 Etudes et recherches	10 000,00		
Analyse des Besoins Sociaux (Eneis)			
S 14 JEUNESSE SPORT	0,00	S 14 JEUNESSE SPORT	0,00
S 21 CULTURE PATRIMOINE	100 959,00	S 21 CULTURE PATRIMOINE	100 959,00
Fonct. 322 607 Achats de marchandises	-5 000,00	Fonct. 322 7788 Produits except. Divers	100 959,00

Fonct. 322 6078 Autres marchandises	5 000,00	Subvention InterReg	
Fonct. 322 678 Autres charges except.	100 959,00		
Subvention InterReg			
S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	24 500,00	S 42 VIE SOCIALE FAMILIALE	0,00
Fonction 520 657362 autres charges de fonction subvention CCAS	17 000,00		
Fonct. 520 617 Etudes et recherches Analyse des Besoins Sociaux (Eneis)	7 500,00		
S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	6 000,00	S 43 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	0,00
Fonct. 520 658 Charges diverses (CESU)	6 000,00		
S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	0,00	S 61 URBANISME ENVIRONNEMENT	0,00
S 62 SERVICES TECHNIQUES	24 000,00	S 62 SERVICES TECHNIQUES	0,00
Fonction 810 60611 Eau	24 000,00		
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	7788 Produits exceptionnels	
SOUS TOTAL	100 959,00	SOUS TOTAL	100 959,00
OPERATIONS D'ORDRE			
		S 62 SERVICES TECHNIQUES	130 000,00
		Fonction 820 722 Travaux en Régie	130 000,00
		S 622 SERVICES TECHNIQUES ESPACES VERTS	30 000,00
		Fonction 823 722 Travaux en Régie	30 000,00
		Fonct. 01 7875 Reprise sur Provisions et Risques	125 796,00
023- Virement investis.	285 796,00	Réhabilitation Mas d'en Victor	
SOUS TOTAL	285 796,00	SOUS TOTAL	285 796,00
TOTAL	386 755,00	TOTAL	386 755,00
DIFFERENCE D.F./R.F.	0,00		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
P 200 ACQUISITIONS DE TERRAINS	4 500,00	021 VIREMENT DE LA SECTION DE F	285 796,00
Fonction 020 202 Frais d'études et géom.	4 500,00		
P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	10 653,00	P 201 ACHAT EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00
Fonction 251 2158 Installations matériel Cantine	2 000,00		
Fonct. 020 2184 Mobilier	665,00		
Fonct. 023 2188 Autres immobilis. Corpor.	2 629,00		
Fonct. 810 2182 Matériel de transport	5 291,00		
Fonct. 820 2158 Autres inst., matériel techn.	68,00		
P 202 ACQUISITIONS DE BATIMENTS	18 000,00		
Fonction 020 2138	18 000,00		
P 310 Equipement culture et jeunesse	4 571,00	P 310 Equipement culture et jeunesse	0,00
Fonct. 321 2188 Autres immobilis. Corpor.	1 889,00		
Fonct. 422 2188 Autres immobilis. Corpor.	2 682,00		
P311 Centre Sculpture Romane	2 990,00	P311 Centre Sculpture Romane	0,00
Fonct. 322 205 Licence, logiciel	2 990,00		
P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00	P 312 ESPACE MULTIMEDIA	0,00
Fonction 33 2184 Mobilier			
P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	5 102,00	P 332 EQUIPEMENT AMENAGT SPORT	0,00
Fonct. 411 2135 Installations générales	470,00		
Fonct. 411 2188 Autres immobilis. Corpor.	4 632,00		
P 402 TRAVAUX ECOLES	13 236,00	P 402 TRAVAUX ECOLES	0,00
Fonct. 211 2135	5 817,00		
Fonct. 211 2313	4 300,00		
Fonct. 212 2313	1 800,00		
Fonct. 251 2184	577,00		
Fonct. 421 2135	742,00		
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	27 921,00	P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	0,00
Fonction 020 2184 Matériel de bureau			
Fonct. 020 2031 Honoraires	25 998,00		
Fonct. 020 2158 Autres instal., matériel techn.	1 923,00		
P 502 Aménagement Cimetières	12 000,00	P 502 Aménagement Cimetières	0,00
Fonction 823 2128 Autres agencement & aménagement de terrains casiers cinéraires 6x2	12 000,00		
P508 Equipement lotissements	697,00	P508 Equipement lotissements	0,00
Fonct. 813 2033	677,00		
Fonct. 821 2152	20,00		

P509 Aménagt Espaces Verts	658,00	P509 Aménagt Espaces Verts	0,00
Fonct. 823 2033	658,00		
P 511 ENVIRONNEMENT	562,00	P 511 ENVIRONNEMENT	0,00
Fonction 81 2 202 Frais d'étude			
Fonction 823 2128 Autres agencement de ter.			
Fonct. 824 2313 Constructions	562,00		
P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	19 794,00	P 513 TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF	0,00
Fonction 412 2315 install., matériel en cours	1 977,00		
Fonct. 412 2313 Constructions	16 001,00		
Fonct. 823 2128 Aménagt de terrains	1 816,00		
P 514 CENTRE CULTUREL	4 880,00	P 514 CENTRE CULTUREL	0,00
Fonction 314 2184 Mobilier			
Fonct. 314 2188 Autres immob. Corporelles	3 239,00		
Fonction 33 2031 Frais d'étude et Honoraires			
Fonction 33 2135 Installations générales	936,00		
Fonct. 33 2313 Constructions	705,00		
P 516 COMPLEXE SPORTIF	-26 213,00	P 516 COMPLEXE SPORTIF	0,00
Fonction 41 1 202 Frais d'études et Honoraires			
Fonct. 411 2031 Honoraires	37 377,00		
Fonction 41 1 2033 Annonces et insertions			
Fonct. 411 2313 Constructions	-63 590,00		
P517 Eclairage Public	1 618,00	P517 Eclairage Public	0,00
Fonct.814 2033 Annonces	635,00		
Fonct. 814 2315 Install. Techniques	983,00		
P 518 Voirie	23 263,00	P 518 Voirie	0,00
Fonct. 822 202 frais d'études POS	8 609,00		
Fonct. 822 2031 Honoraires	12 056,00		
Fonct. 822 2033 Annonces	2 598,00		
P 522 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	1 564,00	P 522 AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	0,00
Fonction 824 2312 Immobilisations terrains	1 564,00		
SOUS TOTAL	125 796,00	SOUS TOTAL	285 796,00
OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Operations non affectées	0,00	P 998 Operations non affectées	
SOUS TOTAL	0,00	SOUS TOTAL	-
OPERATIONS D'ORDRE			
P 998 OPERATIONS NON AFFECTEES		P 998 OPERATIONS NON AFFECTEES	
P 501 AMENAGEMENT BAT. COMMUNAUX	130 000,00		
Fonction 820 2135 Installations Gles(T Rég)	130 000,00		
P509 Aménagt Espaces Verts	30 000,00		
Fonction 823 2128 Autres Agencements (T Rég)	30 000,00		
TOTAL	285 796,00	TOTAL	285 796,00
DIFFERENCE D.I./R.I.	0,00		

2 °) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 decembre 2010

Publié le n° identifiant unique :

066-216600288 - 20101217-DCM151210AF03 - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°01 : FINANCES LOCALES
Budget Lotissement : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations comptables et financières liées à l'activité du Budget Lotissement avant la fin de l'exercice.

Il expose à l'assemblée que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du Budget Lotissement et qu'elle ne modifie pas la masse budgétaire globale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré

1°) DECIDE de procéder aux modifications de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
		Ajustement crédits BP selon informations :	
6015 Achat de terrains	- 2 000		
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL	-
OPERATIONS D'ORDRE			
		71 355 Variation de Stock	- 2 000,00
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL	
TOTAL		TOTAL	-
DIFFERENCE D.F./R.F.			-
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
1641 Remboursement d'Emprunt en Capital	2 000,00		
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL	
OPERATIONS PATRIMONIALES			
P 998 Opérations non affectées	-	P 998 Opérations non affectées	
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL	-
OPERATIONS D'ORDRE			
		3555 Stock de Terrains	2 000,00
SOUS TOTAL		SOUS TOTAL	-
TOTAL		TOTAL	-
DIFFERENCE D.I./R.I.			-

2 °) DIT que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai
également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible
de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 06 janvier 2011

PUBLIÉ le : n° identifiant unique :

066 - 2166 00288 - 20110106 -
DCM151210 AF01 - DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

Affaire n°02 : FINANCES LOCALES

Fixation des taux des contributions directes locales pour 2011

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint au Maire, Chargé des Finances, rappelle que pour la dix-septième année consécutive concernant les taxes ménage, il est proposé de ne pas procéder à l'augmentation de la part communale des taux communaux, malgré les incidences de divers transferts de charges de l'Etat sur les Collectivités territoriales.

Toutefois, comme cela a été expliqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire et en raison de la réforme de la fiscalité locale, il souligne que l'imposition globale des ménages augmentera (augmentation des valeurs locatives, transfert de la part départementale et régionale).

Il présente le document suivant au Conseil municipal représentant la répartition des taux 2010 avant réforme et le taux de référence 2011 proposé.

	TH	TFPB	TFNB	CFE
REPARTITION DES TAUX 2010 AVANT REFORME				
Cabestany	9,68%	12,72%	57,24%	21,14%
Département 66	9,21%	12,41%	28,05%	15,10%
Région LR		4,86%	5,37%	4,30%
rebase au profit de la commune	18,89%	12,72%	57,24%	40,54%
Coef FRAIS ASSIETTE	1,034	1	1,0485	1,0485
				*0,84
TAUX REFERENCE 2011 à VOTER	19,53%	12,72%	60,02%	35,71%
TAUX 2011 CABESTANY				
TAXE ADDITIONNELLE (taux "rebasé" , bases non communiquées)			35,04%	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **VOTE** à l'unanimité les taux suivants intégrant la part départementale et régionale pour 2011 :

- Taxe d'Habitation : 19.53 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 12.72 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 60.02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 35.71 %

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

17 decembre 2010

n° identifiant eni/pe :

066-216600288-20101217-DCM 1512 10 AF 02 - DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :	
Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU
Ont donné procuration	Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER
Absents excusés	Gérard MARQUES, Edith PUGNET
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Jean-François REGNIER

Affaire n°02 : FINANCES LOCALES

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2011

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint au Maire, Chargé des Finances, donne lecture de ses propositions pour la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011. Il rappelle comme chaque année, les estimations des bases faites en interne, et les principes d'ajustement annuel de ce taux.

Il propose ainsi de passer de 6.50% à 6.55% soit 0.78% de hausse pour 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **VOTE** à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011 à 6.55% des bases.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2010

~~PUBLIE~~ le n° identifiant unique :

066-216600888-20101217-DCMUS1210AF0210-DE FINANCES / ECONOMIE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	29	
Date de la convocation :	08/12/2010	
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010	
Présents	Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU	
Ont donné procuration	Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER	
Absents excusés	Gérard MARQUES, Edith PUGNET	
Absents non excusés		
Secrétaire de séance	Jean-François REGNIER	

AFFAIRE N°03 : FINANCES LOCALES
Prix de l'eau et de l'assainissement :
Tarifs 2011

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs des services Eau et Assainissement pour la part communale comme suit :

Tarifs de la part communale (Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement)	2009	2010	2011
Part fixe en € (abonnement annuel applicable à l'eau et à l'assainissement)	11.3439	11.56	11.80
Eau : prix HT / m3 (consommation) en €	0.06	0.13	0.17
Assainissement : prix HT / m3 (consommation) en €	0.3650	0.3650	0.3650
TOTAL HT en € (consommation)	0.425	0.495	0.535
Prix moyen TTC au m3 en € (part VEOLIA et taxes comprises)	2.39 €	2.55 €	2.70 €
RODP* (Budget principal commune) en €	2009	2010	2011
Eau en mètre linéaire canalisation	0.965 €/ml + indexation	0.965 €/ml + indexation	0.965 €/ml + indexation
Assainissement en mètre linéaire canalisation	1.115 €/ml + indexation	1.115 €/ml + indexation	1.115 €/ml + indexation

* (Redevance d'Occupation du Domaine Public)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2010

n° identifiant unique :

066-216600888-20101217-007151210AF03-DE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

**AFFAIRE N°04: FINANCES LOCALES
Budget Commune
Vote du Budget Primitif**

Monsieur Charlie CANIS, Adjoint au Maire, Chargé des Finances, donne lecture de ses propositions de Budget Primitif pour 2011

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **VOTE** à l'unanimité le Budget Primitif 2011 de la Commune à la somme de :

11 630 488.62 € : Section de fonctionnement (Dépenses et Recettes).

12 461 774.14 € : Section d'investissement (Dépenses et Recettes).

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 17 décembre 2010

Deidennifiant enifue:

066-216600288-20101217-DCM151210AF04-DE

DIRECTION FINANCES ECONOMIE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 08/12/2010
Date d'affichage de la convocation : 09/12/2010

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

**AFFAIRE N°05 : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE
PADD du SCOT : Avis de la commune**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de PADD du SCOT Plaine du Roussillon dont les orientations ont fait l'objet d'un débat lors du Comité syndical du 29 septembre 2010 (conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme)

Le projet de PADD pourra être amendé jusqu'à la phase d'arrêt du projet de SCOT.

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Cabestany a eu l'occasion de faire parvenir au SCOT une contribution détaillée lors de la phase d'étude du document de planification.

Cette contribution largement inspirée par la richesse des réflexions collectives (élus, citoyens, administrations locales et nationale, associations...) qui ont accompagnées à Cabestany, la réalisation conjointe du PLU et de l'Agenda 21 local, n'a été que trop peu considérée dans le document de PADD du SCOT tel qu'il nous est présenté.

Malgré la qualité du travail produit, notamment par l'Agence d'Urbanisme Catalane, le document définitif nous propose un projet de territoire trop axé sur une vision « métropolitaine » qui n'a pas su s'affranchir de la trop forte influence idéologique et des ambitions hégémoniques de la ville de Perpignan. De fait il conduira de façon certaine à une aggravation rapide des déséquilibres et des dysfonctionnements constatés à l'échelle globale à l'occasion du diagnostic.

Il semble donc urgent de rendre aux citoyens la place qu'ils n'auraient jamais du quitter, celle qui se situe au cœur des débats, nous accompagnant dans nos travaux afin de bâtir ensemble un projet d'aménagement et de développement durable à partir du local vers le global et non l'inverse.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

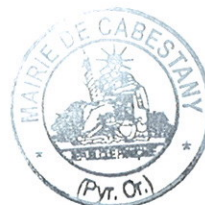
- 1°) **DECIDE** de donner un **avis défavorable** au projet de PADD du SCOT tel qu'il a été présenté
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier
- 3°) **DIT** que cette délibération sera :

Transmise à M. le Préfet des Pyrénées Orientales
Publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur
Notifiée au Président du SCOT
Re transcrite sur le registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 décembre 2010

n° identifiant unique

066-216600288-20101221-DCM151210AFOS-DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°06 : **AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE**
Lancement de la première modification du P.L.U

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité d'engager la **première modification du PLU**.

Conformément à l'article L.123.13 du code de l'urbanisme, la procédure de modification peut être utilisée à condition que la modification envisagée :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD
- ne réduise pas un espace boisé classé ou une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels
- ne comporte pas de graves risques de nuisances

La procédure de modification simplifiée prescrite dans ce même article (pas d'enquête publique et de notification aux personnes publiques associées) n'est pas applicable compte tenu des modifications envisagées .

Les modifications proposées qui concernent le PLU de Cabestany sont :

La modification, réduction et la création d'emplacements réservés :

- Modification de l'ER 58 (erreur de désignation du bénéficiaire : RTE
- Modification des ER 29 et 40 en vue de la DUP relative au contournement de sud de Cabestany (RD 22B) conformément à la demande de la préfecture
- Réduction mineure de l'ER 55 : forêt de production située en partie dans l'aire des gens du voyage
- Création des ER 59 à 62 : pour élargissement de voies et chemins concernés par les futures urbanisations

La création d'un sous secteur en zone A :

Création sous secteur Af pour élevage

La modification et l'adaptation du règlement d'urbanisme :

Articles relatifs aux secteurs A et N et concernant les panneaux solaires et photovoltaïques, les toitures, annexes, stationnement, clôtures,

La mise à jour des servitudes d'utilité publique, conformément à la demande de la préfecture notamment en ce qui concerne l'institution d'une nouvelle servitude (PT1) concernant les perturbations électromagnétiques : à savoir secteur Perpignan/Moulin à vent dont la zone de protection empiète sur la limite de Cabestany (zone agricole Mas Lafitte et Boluix)

Ces modifications doivent en conséquence faire l'objet d'une procédure de modification complète à savoir notification du dossier aux personnes publiques associées et organisation d'enquête publique.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour engager les démarches indispensables au lancement de la 1^{ère} modification du PLU.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

1°) **APPROUVE** l'engagement de procéder à la 1^{ère} modification du PLU

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier

3°) **DIT** que cette délibération sera :

Transmise à M. le Préfet des Pyrénées Orientales
Publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur
Notifiée au Président du CR
Notifiée au Président du CG
Notifiée au Président du SCOT
Notifiée au Président de l'Agglo
Notifiée au Président de la Chambre d'Agriculture
Notifiée au Président de la Chambre des Métiers
Notifiée au Président de la Chambre du commerce et de l'Industrie
Re transcrite sur le registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 01/03/2011

PUBLIÉ le : 01/03/2011

Président du CR
N° de contact : 066-216600288-20110301-DCA D5L2UAF06 DE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU
Ont donné procuration	Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER
Absents excusés	Gérard MARQUES, Edith PUGNET
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°07 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Sorties familiales : Tarifs

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver les tarifs concernant les sorties familiales organisées par la maison des quartiers, vers différents sites du département ou départements limitrophes tels que définis ci-dessous : Il précise que ces tarifs sont inchangés par rapport à 2010.

- Sortie à la journée dans le département Sortie journée hors département avec visite de sites

Sortie à la journée dans le département		
QF	tarifs Adultes	tarifs Enfants
0 à 274	4.10 €	2.80 €
275 à 351	4.80 €	3.10 €
352 à 472	5.10 €	3.80 €
473 à 686	6.50 €	4.50 €
687 à 877	7.50 €	5.50 €
878 à 1067	8.50 €	6.50 €
1068 à 1372	9.50 €	7.50 €
1373 à 1677	10.5 €	8.5 €
> à 1677	12.50 €	9.5 €

Sortie journée hors département avec visite de sites		
QF	Tarifs adultes	Tarifs enfants
0 à 274	8.50 €	3.50 €
275 à 351	10.50 €	4.50 €
352 à 472	12.50 €	5.50 €
473 à 686	14.50 €	6.50 €
687 à 877	18.50 €	8.50 €
878 à 1067	23 €	10.50 €
1068 à 1372	29 €	12.50 €
1373 à 1677	37 €	15.50 €
> à 1677	46 €	20.50 €

Sortie hors départements sur plusieurs jours (2 ou 3 jours)		
QF	Tarifs Adultes	Tarifs Enfants
0 à 274	35,50 €	25.50 €
275 à 351	41.50 €	35.50 €
352 à 472	97.50 €	41.50 €
473 à 686	109 €	98 €
687 à 877	111.50 €	109 €
878 à 1067	115 €	112 €
1068 à 1372	121.50 €	114.50 €
1373 à 1677	130.50 €	121.50 €
> à 1677	140.50 €	130.50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

1°) **APPROUVE** les tarifs concernant les sorties familiales organisées par la maison des quartiers, vers différents sites du département ou départements limitrophes tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,
EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA

Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 décembre 2010

PUBLIÉ au n° identifiant unique :
066 - 216600288 - 20101221 - DM151210 AF07 - DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 08/12/2010
Date d'affichage de la convocation : 09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François RÉGNIER

AFFAIRE N° 08 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

Maison des quartiers

Demandes de subventions pour projets 2011 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit par le biais du contrat local d'accompagnement scolaire (clas) sous forme de prestations de services.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 décembre 2010

Publié le n° identifiant unique :

066 - 216600288 - 20101224 - DCM151210AF08

MAISON DES QUARTIERS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 08/12/2010
Date d'affichage de la convocation : 09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°08 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

Maison des quartiers

Demandes de subventions pour projets 2011 auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du Conseil général une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 décembre 2010

PUBLIE le N° d'identification unique :

066-24660288 - 20101215 - DCM 15-12-10AF08C - DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 08/12/2010
Date d'affichage de la convocation : 09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°08: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE

Maison des quartiers

Demandes de subventions pour projets 2011 auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de ses différentes actions, la maison des quartiers agit des actions de solidarité et de prévention de la délinquance.

Dans cette optique, il demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance. une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du fond interministériel de prévention de la délinquance, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré

Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 22 décembre 2010

NUMERO identifiant unique :

066-216600288-2010-1221-DCM151210AF08B-DE MAISON DES QUARTIERS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°09 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Voyage de la Mémoire 2011 : Approbation des tarifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet citoyen sur la conscience citoyenne, l'organisation d'un séjour vers un lieu de mémoire en France dans la région grenobloise et à la maison d'Izieu est proposé. Il précise que ce voyage aura lieu du 25 au 28 avril 2011.

Il propose que les tarifs suivants soient appliqués:

QF	Tarif
0 à 274	20 €
275 à 351	30 €
352 à 472	45 €
473 à 686	60 €
687 à 877	70 €
878 à 1067	80 €
1068 à 1372	100 €
1373 à 1677	120 €
> à 1677	140 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** les tarifs concernant le voyage de la mémoire 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 décembre 2010

N° d'identification unique : 066-216600288-20101221-DCM151210 NF09-DE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°10 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE
Service Culture / Patrimoine :
Demande de subventions auprès du Conseil général de Pyrénées-Orientales

Dans le cadre des diverses manifestations qu'organiserà le service culture et patrimoine au cours de l'année 2011, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter, auprès du Conseil général des Pyrénées Orientales, une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, une subvention au taux le plus élevé possible.

2°) **DIT** que cette délibération sera :

- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 décembre 2010

066-216600288 - 20101221 - DCM151210AF10 - DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 08/12/2010
Date d'affichage de la convocation : 09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERRE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°11 : **SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE**
Convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 :
Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que la commune autorise depuis plusieurs années des agriculteurs à entretenir des friches périurbaines lui appartenant dans le cadre de sa politique d'entretien de l'espace rural.

Il précise que cette mise à disposition est réalisée à titre gratuit et précaire pour une durée de UN AN.

Monsieur GRAVAS Jean-Philippe a demandé à la commune l'autorisation de cultiver ou geler en 2011 la parcelle AK N°93 située en bordure du chemin dit des jardiniers.

Considérant que le coût qui en résulte pour la commune est nul, et qu'en contrepartie cette parcelle sera entretenue, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande de Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** le renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire de la parcelle AK n°93 passé avec Monsieur GRAVAS Jean-Philippe.

2°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 24 décembre 2010

PHOTOCOPIÉ N° identifiant unique : 066-216600288 - 20101224 - DCM151210 AF11-DE

SERVICE ECONOMIE LOCALE

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU
Ont donné procuration	Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER
Absents excusés	Gérard MARQUES, Edith PUGNET
Absents non excusés	
Secrétaire de séance	Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°12 : SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Modification du Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réforme de la catégorie B, prévue par les décrets 2010-1357 à 1361, qui débute par la création d'un nouveau cadre d'emplois dans la filière technique, celui des techniciens territoriaux. Ce nouveau cadre d'emplois étant le fruit de la fusion de deux anciens cadres d'emplois, celui des techniciens supérieurs et des contrôleurs territoriaux.

Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir débattu, le conseil municipal,

- 1°) **DECIDE** la modification du tableau des effectifs comme il a été exposé.
- 2°) **FIXE** en conséquence le nouveau tableau des effectifs qui annule et remplace celui du 17 novembre 2010.

EMPLOIS	EFFECTIF	POURVU	A POURVOIR
DIRECTEUR DE CABINET	1	1	0
ATTACHE	6	3	3
ATTACHE PRINCIPAL	2	2	0
D.G.S. (2 à 10.000Hts)	1	1	0
REDACTEUR	4	2	2
REDACTEUR PRINCIPAL	1	0	1
REDACTEUR CHEF	2	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	2	2	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	3	3	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL	7	3	4
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL	12	7	5
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 28/35	1	0	1
BIBLIOTHECAIRE	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION 2EME CLASSE	2	1	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CL	4	3	1
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CL	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL	11	11	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 17,30/35	3	0	3
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 28/35	10	2	8
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 30/35ème	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 31/35ème	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 32/35ème	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 34/35ème	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL	3	1	2
ANIMATEUR TERRITORIAL	3	0	3
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	1	1	0
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 4,5/20 ET 13/20	2	0	2
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 5/20	1	0	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	1	0
MONITEUR EDUCATEUR	1	0	1

PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	2	0	2
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE	1	0	1
INFIRMIER DE CLASSE NORMALE TNC 28/35	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	1	0
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL	3	2	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 28/35	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 21/35	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	1	1
INGENIEUR	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3	0	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	2	1	1
TECHNICIEN	4	1	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL	14	7	7
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	19	8	11
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL	56	26	30
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL	16	15	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 28/35EME	22	0	22
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 33/35EME	20	19	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 17,30/35EME	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 9,75/35EME	5	0	5
AGENT DE MAITRISE	4	0	4
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5	4	1
AIDE OPERATEUR DES APS	2	0	2
AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35	1	0	1
OPERATEUR DES APS	1	0	1
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1
EDUCATEUR DES APS 1ERE CL	2	0	2
EDUCATEUR DES APS 2EME CL	2	1	1
EDUCATEUR DES APS HORS CL	1	1	0
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	2	0
ATSEM DE 1ERE CLASSE	14	9	5
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	3	2	1
BRIGADIER	1	1	0
TOTAL	314	156	158

2°) **DIT** que cette délibération sera :

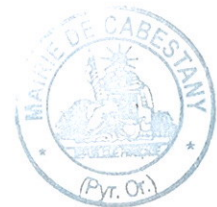
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

**EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 décembre 2010

PHRIE n° identifiant unique :
066-216600288-20101221-DCM51210AF12-DE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Datè d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°13 : EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE
Restructuration de la cuisine et du réfectoire au groupe scolaire Jacques Prévert:
Approbation du Dossier de consultation des entreprises et choix de la procédure de dévolution des marchés.

Dans le cadre du projet de Restructuration de la cuisine et du réfectoire au groupe scolaire Jacques Prévert, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux relatif ainsi que le dossier de consultation des entreprises s'y rapportant.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics et considérant les travaux à réaliser, il propose de lancer un marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu le rapport de son Président, pris connaissance du dossier et en avoir débattu,

- 1°) **APPROUVE** le projet de Dossier de Consultation des Entreprises présenté pour la consultation « Restructuration de la cuisine et du réfectoire au groupe scolaire Jacques Prévert,»
- 2°) **DECIDE** de lancer un marché sous la forme de la procédure adaptée, pour la dévolution de ce marché,
- 3°) **DIT** que les financements nécessaires sont inscrits au budget Général.
- 4°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 21 décembre

PUBLIE le N° identifiant unique :

066-216600288-20101224-DC7151210AF13-DE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29
En exercice :	29
Ayant pris part à la délibération :	29
Date de la convocation :	08/12/2010
Date d'affichage de la convocation :	09/12/2010

L'an deux mille dix et le mercredi quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents

Nouria ARABIA, Jacques CRESTA, Elisabeth RIVAS, Stéphane QUINTIN, Vanessa BOYER, Cécile LACAPERE, Charlie CANIS, Karine SANYAS, Alain TROTEL, Josette CRESTA, Pierrick CYMBLER, Marie-Christine MONTOYA, Antoine FIGUE, Jean-Pierre FARRE, Jacqueline RAISON, Jean-François SAGUI, Claire LANGLAIS, Jean BRUNEL, Yvette MESTRE, Philippe GALANO, Thérèse MACHET, Jean-François REGNIER, Nadine DRILLIEN, Farid MELLAL, Sylvie JORDA, Richard BRAU

Ont donné procuration

Gérard MARQUES à Jean VILA, Edith PUGNET à Jean-François REGNIER

Absents excusés

Gérard MARQUES, Edith PUGNET

Absents non excusés

Secrétaire de séance

Jean-François REGNIER

AFFAIRE N°15 : **EQUIPEMENT SCOLARITE / SPORTS / CULTURE**
Octroi d'une subvention exceptionnelle au COC Gymnastique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune soutient les associations sportives et les athlètes de Cabestany qui font l'effort d'accéder aux compétitions de haut niveau (championnat de France, d'Europe ou international) en leur accordant une subvention exceptionnelle. Cette subvention leur permet d'organiser au mieux les déplacements des équipes (transport, hébergement, repas).

A ce titre, il propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de **500 euros** au COC Gymnastique pour sa qualification aux championnats de France UFOLEP.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du COC Gymnastique en raison de sa qualification aux championnats de France UFOLEP.

2°) **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

3°) **DIT** que cette délibération sera :
- publiée au recueil des actes administratifs de la commune

Ainsi fait et délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Et ont signé tous les membres présents,

EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 16 février 2011

PUBLIE le :

No. identifiant unique : 066-216600288-20110216-DMU21211AF15-DE

FINANCES / ECONOMIE